

CONTEXTE NATIONAL

En 1999, la population des personnes âgées de 60 ans ou plus s'élève à 12,5 millions, soit 21,3 % de la population. Parmi elles, 4,5 millions sont âgées de 75 ans ou plus, soit 7,7 % de la population totale, et 1,4 million ont atteint ou dépassé 85 ans. En dix ans, alors que la population totale n'a augmenté que de 3,3 %, celle des personnes âgées a augmenté de 10 %. L'évolution la plus importante concerne la tranche d'âge des 85 ans ou plus puisque leur effectif a augmenté de 400 000 personnes, soit un accroissement de 36,7 %.

Cette évolution n'est pas propre à la France. En 1998, la part des plus de 65 ans dans l'ensemble de la population se trouvait en France à un niveau comparable à celui de l'Union européenne : parmi les 374,5 millions d'habitants des 15 pays de l'Union, 59 millions (soit 15,9 %) sont âgés de 65 ans ou plus. La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni ont des taux proches de cette moyenne européenne. Les situations extrêmes sont celles de la Suède (17,4 %) et de l'Irlande (11,3 %). Les projections démographiques basées sur l'hypothèse du maintien des tendances observées entre 1975 et 1990 concernant la fécondité, la mortalité et les migrations confirment le vieillissement de la population. A l'horizon 2020, les personnes de 60 ans ou plus représenteraient 27 % de la population, celle des 75 ans ou plus près de 10 %. Aujourd'hui, l'arrivée des classes creuses nées entre 1915 et 1919 conduit à une diminution très temporaire du nombre de personnes âgées de plus de 85 ans entre 2000 et 2005 : leur effectif va diminuer de 180 000 (soit 14,6 %) pour repartir ensuite à la hausse.

La vie à domicile reste très majoritaire chez les personnes âgées. En 1999, 90 % des personnes de 75 ans ou plus vivent à leur domicile (y compris les logements-foyers) ou chez un membre de leur famille. La vie en institution ne progresse qu'aux grands âges : 15 % des personnes âgées de plus de 80 ans en 1999 vivent en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée, contre 14,3 % en 1990. Avec le vieillissement de la population s'accroît le nombre de personnes atteintes de problèmes de santé pouvant compromettre la capacité à effectuer certains actes de la vie courante. Selon les premiers résultats de l'enquête Handicap Incapacité Dépendance (HID) réalisée en 1998-2000, 628 000 personnes de plus de 60 ans sont confinées au lit ou au fauteuil ou ont besoin d'aide pour la toilette et l'habillage, soit 5 % de la population de 60 ans et plus avec une prévalence fortement croissante selon l'âge (1,7 % des 65-69 ans, 9 % à 80 ans, 20 % à 85 ans, 35 % à 90 ans ou plus). Parmi ces personnes dépendantes, 35,5 % résident en établissement pour personnes âgées ou dans d'autres institutions. Au regard des estimations réalisées au début des années 90 à partir de l'enquête décennale sur la santé (Insee-Credes 1991-92) et de l'enquête EHPA dans les établissements, les données récentes issues de l'enquête HID semblent indiquer une baisse de la prévalence de la dépendance physique lourde (de 8,5 % à 6,4 % pour les 65 ans ou plus). Ces résultats semblent donc bien confirmer la tendance déjà observée entre 1981 et 1991 d'une progression de l'espérance de vie sans incapacité au moins aussi rapide que celle de l'espérance de vie globale. Au cours de la décennie 1980-1990, l'espérance de vie sans incapacité a gagné 3 ans pour les hommes et 2,7 ans pour les femmes. Le renouvellement des générations et les mutations culturelles qui l'accompagnent, le meilleur état de santé de la population âgée, la progression du niveau moyen de ses revenus, transforment le vécu de la vieillesse et sont des éléments essentiels du changement social des années à venir. En effet, il reste difficile d'anticiper des évolutions en termes d'état de santé et de besoins de services des personnes âgées. Des incertitudes demeurent concernant non seulement l'incidence à venir des pathologies liées au vieillissement, mais aussi la place et le rôle des solidarités familiales et de voisinage et leur interaction avec les professionnels.

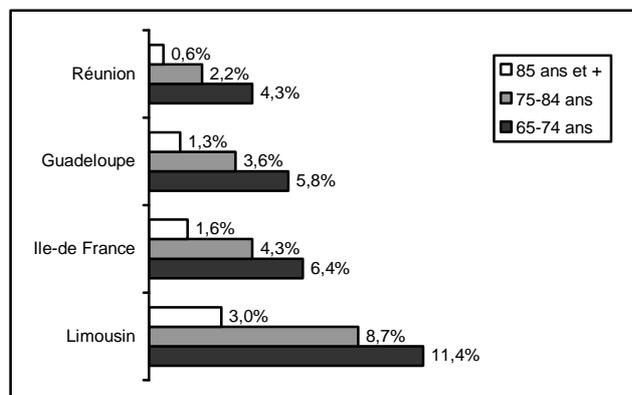
SITUATION EN GUADELOUPE : FAITS MARQUANTS

- Les personnes de 65 ans et plus représentent 10,7 % de la population guadeloupéenne.
- Une population qui vieillit : de 1990 à 2003 le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmente 3 fois plus vite que l'ensemble de la population.
- Les projections pour 2030 font état de 32,7 % de personnes âgées de 60 ans et plus.
- 98,7 % des personnes âgées de 60 ans et plus vivent à domicile.
- Une population âgée vivant essentiellement en zone urbaine.

● Une population âgée toujours moindre par rapport au niveau national

Au 1^{er}/01/2003, avec 47 110 personnes, le groupe des 65 ans et plus représente 10,7% de la population guadeloupéenne. En France métropolitaine celui-ci représente 16,3 % de la population totale. Par comparaison cette proportion s'élève à 23,1 % dans le Limousin, région la plus âgée de France et 12,3 en Ile de France, la plus jeune. Sur l'ensemble du territoire, la Guyane avec 3,9 demeure la région la plus jeune.

Proportion des personnes âgées dans la population totale au 01/01/2003



Source : INSEE

Espérance de vie à 60 ans en 2002

	Hommes	Femmes
Guadeloupe	20,4 ans	23,9 ans
France métropolitaine	20,6 ans	25,7 ans

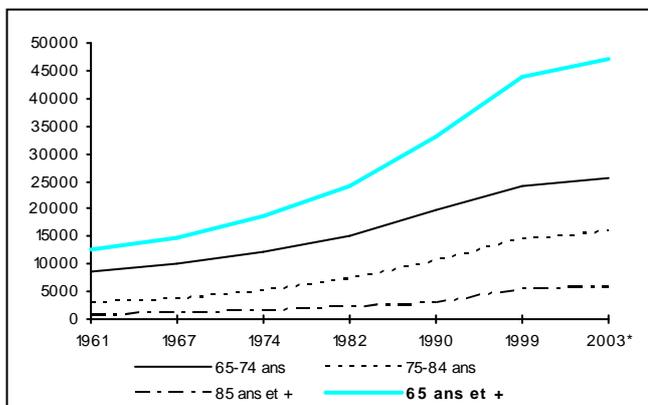
Source : INSEE

Effectifs des personnes âgées en fonction du sexe et proportions dans la population totale au 01/01/2003

	Tranches d'âges			Ensemble
	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et +	
Hommes	11 472	6 640	1 897	20 009
Femmes	14 080	9 199	3 822	27 101
Ensemble	25 552	15 832	5 719	47 110
Guadeloupe (%)	5,8 %	3,6 %	1,3 %	10,7 %
France (%)	8,6 %	5,9 %	1,9 %	16,4 %

Source : INSEE estimations au 01/01/2003

Evolution du nombre de personnes âgées en Guadeloupe 1961 à 2003*



Source : INSEE RP 61-67-74-82-90-99 et estimations au 01/01/2003

Projections du nombre de personnes âgées en 2010, 2020 et 2030

	Année de projection		
	2010	2020	2030
Population totale	460 000	485 000	508 200
• dont 60 ans et +	81 100	117 600	165 400
- hommes	35 500	51 400	71 300
- femmes	45 500	66 200	94 200
• dont 99 ans et +	200	400	700
Part des 60 ans et + dans la population totale (%)	17,6%	24,2%	32,7%

Source : INSEE

• Une espérance de vie qui s'allonge

L'espérance de vie à 60 ans reste proche de la moyenne nationale, surtout en ce qui concerne les hommes. En 2002, elle est de 20,4 ans pour les hommes et de 23,9 pour les femmes. L'écart de 3,5 ans en faveur des femmes s'est amenuisé depuis 1990 : il était de 4,6 avec respectivement 18,9 et 23,5 ans.

L'espérance de vie à la naissance des femmes est toujours très supérieure, en 2003, à celle des hommes : 81,5 contre 75,3 ans, restant légèrement inférieure aux chiffres nationaux (82,9 versus 75,8 ans).

• Les femmes de plus en plus seules

Au 01/01/2003, elles représentent 58 % du groupe de 65 ans et plus et leur proportion augmente avec l'âge pour atteindre 67 % après 85 ans. Le ratio femme/homme qui est de 1,2 pour les 65-74 ans passe à près de 2 à partir de 85 ans.

• La population guadeloupéenne vieillit

Dans l'ensemble, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est trois fois plus important qu'en 1961, alors que la population totale n'a été multipliée que par 1,5 sur la même période. En 4 décennies, les augmentations d'effectifs les plus importantes concernent le nombre des personnes âgées de 85 ans et plus (6,6 fois plus nombreuses) et celui des 75-84 ans (multipliée par 5,5 fois).

De 1990 à 2003, l'effectif des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 43 %, contre 14 % pour la population totale.

• A l'horizon 2020, une personne sur quatre aura 60 ans ou plus

Tous les scénarios de projection de population en Guadeloupe, effectués par l'Insee (2002), aboutissent à des résultats de l'ordre de 500 à 600 000 habitants à l'horizon 2030 avec une proportion moyenne de personnes âgées de 32,7 %. Ainsi dès 2020 la population guadeloupéenne compterait une personne sur quatre âgée de 60 ans ou plus.

• Les personnes âgées vivent à leur domicile

En 1999, au dernier recensement de la population, près de 99 % des personnes âgées vivent à leur domicile. Seules 0,7 % vivent dans une maison de retraite (soit 431 personnes).

Après 60 ans, une personne sur quatre vit seule (contre 8 % de la population, tous âges confondus). C'est à Marie Galante et à la Désirade que ce fait est le plus marqué.

Répartition des personnes âgées de 60 ans et plus en fonction du mode de vie en 1999 en Guadeloupe

	En %
Personnes vivant à domicile	98,7
- dont personnes vivant seule	24,8
Personnes vivant en collectivité	1,2
- maison de retraite	0,7
- USLD	0,2
- communauté religieuse	0,1
Autres (détenus, ...)	0,1
Effectif total	59 094

Source : INSEE RP 1999

• Une inégale répartition des personnes âgées sur le territoire guadeloupéen

98 % de la population âgée vit en zone urbaine comme l'ensemble de la population guadeloupéenne. La répartition de la population âgée se fait au profit des grandes agglomérations. Seule exception, Saint-Martin, deuxième commune de Guadeloupe, ne compte que 6 % de personnes âgées de 60 ans et plus (effet de l'immigration importante d'individus jeunes). C'est dans les îles du Sud touchées par l'exode rural des générations actives que la part des personnes âgées est la plus importante. En 2001, de Terre de Haut fait exception échappe à cette règle du fait d'une forte activité touristique.

Proportion des personnes âgées de 60 ans et plus dans les îles du Sud et du Nord de l'Archipel de la Guadeloupe

Communes	Population totale	Personnes âgées de 60 ans et + (%)
Les îles du Sud		
Terre de Bas (Les Saintes)	1 267	25 %
Terre de Haut (Les Saintes)	1 729	15 %
Saint Louis (Marie Galante)	2 997	23 %
Capesterre-de-Marie-Galante	3 563	20 %
Grand-Bourg (Marie Galante)	5 893	19 %
Désirade	1 621	20 %
Les îles du Nord		
Saint-Martin	29 112	6 %
Saint-Barthélemy	6 854	13 %
Ensemble de la Guadeloupe	422 222	14 %

Source : INSEE RP 1999

• Plus de 1700 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse

En 2002, 3,8% de la population âgée de 65 ans et plus bénéficiaient de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (respectivement 4 et 6,1% en Martinique et France métropolitaine)

A la fin de cette même année, on dénombrait 1675 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) servie par le Conseil général.

Définition

L'allocation supplémentaire vieillesse assure un minimum de ressources aux personnes âgées de 65 ans ou plus disposant de faibles revenus. Elle est servie de façon différentielle par les caisses de retraite de manière à porter les ressources personnelles du requérant au niveau du « minimum vieillesse » fixé par décret.

Au 01/01/1994, le Fonds de solidarité vieillesse s'est substitué au Fonds national de solidarité et il a pour mission, entres autres, de prendre en charge les avantages d'assurance vieillesse à caractère non contributif relevant de la solidarité nationale.

LA POPULATION AGEE

Rédaction du tableau de bord : Dr Fourmon, Stagiaire à l'ORSaG, médecin Conseil général de la Guadeloupe

© OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE DE GUADELOUPE (ORSaG)
1301 cité Grain d'Or, Circonvallation - 97100 BASSE TERRE (Guadeloupe)
Tel : 0590 387 448 – Fax : 0590 387 984 – Courriel : orsag@wanadoo.fr
Site : <http://www.orsag.org>